

Note de synthèse portant sur la gestion comptable et financière des entreprises: La comptabilité et notamment la communication financière du résultat dit-elle le vrai ? Fidélité, sincérité, régularité, pertinence... : qu'en pensez-vous ?

Le droit communautaire, dès les années 70, a pris en compte le concept britannique de « true and fair view » que l'on peut traduire par « image fidèle », dans l'élaboration des normes comptables.

Cependant, cette notion qui renvoie à la fidélité, la sincérité, la régularité de la comptabilité des entreprises est-elle vraiment respectée ?

Dans un contexte de crise économique et alors que des interventions politiques peuvent modifier les règles comptables, la communication financière est-elle fiable ?

Cette note aura donc pour objet de :

- montrer que les normes comptables tendent vers le rendu de cette « image fidèle » tout en ménageant des espaces de liberté aux entreprises (I)
- constater que les pratiques des entreprises peuvent mener à des manipulations qu'il convient d'encadrer (II).

I. Les normes comptables tendent vers la recherche d'une « image fidèle » des comptes de l'entreprise sans y parvenir toujours parfaitement.

A. L'enrichissement des normes comptables vise à garantir les conditions de fidélité, sincérité et régularité dans la communication des comptes de l'entreprise.

Si l'inventaire du patrimoine (description) et la mesure du résultat (convention) sont des objectifs anciens de la comptabilité, l'appréciation de la situation financière a été introduite comme objectif dans le droit français par la 4^{ème} directive européenne de 1978. Le plan comptable général français a subi d'importante modification en 1982 pour s'adapter à cette nouvelle réglementation.

L'art L-123-14 du Code du commerce stipule que « les comptes doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle... ».

Le plan comptable général fixe avec la loi comptable de 1983 les règles applicables à l'élaboration et à la publication des comptes annuels en référentiel français.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, l'ensemble des sociétés doivent se conformer au référentiel international : International Accounting Standards (IAS) / International financial reporting standards (IFRS) pour présenter leurs comptes consolidés.

B. Soumises à de nombreuses pressions, les entreprises opèrent des choix de présentation comptable à leur avantage.

Les facteurs qui génèrent un besoin d'optimisation comptable sont nombreux.

La pression des marchés qui s'articule autour des volontés insoutenables des actionnaires, de l'acuité de la concurrence, du poids de la conjoncture peut conduire les entreprises à communiquer des résultats flatteurs.

De plus, un contexte en forte évolution ainsi que le besoin de délivrer une information financière le plus fréquemment possible (trimestriellement) témoignent de l'inadaptation de la comptabilité au monde économique moderne.

Enfin, une insuffisance en terme de responsabilité et d'indépendance peut être relevée à l'égard des deux intermédiaires entre l'entreprise et l'investisseur que sont les commissaires aux comptes et les analystes financiers.

Les entreprises peuvent profiter de l'insuffisance des normes comptables, de l'hétérogénéité des référentiels et de l'harmonisation en cours comme autant d'espaces de liberté. Elles bénéficient en effet du choix entre plusieurs méthodes ou modèles admis par la réglementation (IAS 36, IFRS 2...), de l'utilisation d'exception réglementairement prévues ou encore de l'absence de principes normatifs ou pratiques de places arrêtées pour traiter une thématique spécifique.

Des innovations juridiques, économiques et financières non prévues par la normalisation comptable offre ainsi de larges marges de manœuvre aux entreprises. Ces dernières ont imaginé de multiples « montages » d'ingénierie juridique et financière pour exploiter ces lacunes de la réglementation.

II. Les dérives de la politique comptable appellent une réflexion sur les moyens de tendre vers « l'image fidèle » de la situation financière de l'entreprise.

A. La politique comptable : d'une comptabilité créative vers une comptabilité manipulatrice.

L'étendue des pratiques observées lors de l'élaboration ou de la présentation des états financiers s'apparente à une véritable politique comptable. La notion de politique créative se rapporte à la modification des comptes essentiellement dans un souci d'amélioration, mais parfois dans un but de « détérioration ». La frontière avec la manipulation comptable qui renvoie à une stratégie d'évitement des règles, des normes est proche.

La faiblesse des performances peut motiver des choix comptables litigieux particulièrement sur la communication financière du résultat tels que :

- la volonté d'éviter des pertes (ex : afficher un léger bénéfice plutôt qu'une légère perte).
- la volonté d'éviter des baisses de résultats en présentant une suite croissante de résultats.
- la volonté d'atteindre les prévisions de résultats.
- la volonté d'atteindre un résultat « psychologique » (ex : un résultat de 201 plutôt que de 199).

La minoration des pertes, la modification (à la hausse ou à la baisse) des bénéfices mais aussi l'utilisation de ratios de « simplification » peuvent aboutir à désinformer les actionnaires ou bien les services fiscaux.

B. Les normes comptables mais aussi les relations entre les partenaires doivent être repensées.

Le respect des normes comptables ne conduit pas toujours à la « vérité ». Il importe tout d'abord de veiller à ce que les régulateurs comme la Commission des opérations de bourse (COB) soient en mesure de faire respecter les règles.

L'indépendance des auditeurs externes chargés de certifier les comptes doit faire l'objet d'un renforcement pour encadrer et limiter les stratégies d'optimisation comptable.

L'instauration de débats contradictoires peut être envisagée à la manière des méthodes de l'administration fiscale. L'information financière qui serait alors plus pertinente serait le résultat de la confrontation des intérêts et des points de vue.

Enfin, pourquoi ne pas envisager comme le soulignent M.Autret et A.Galichon, plus radicalement, de renoncer à calculer un résultat comptable (objet de toutes les manipulations) et de se contenter d'une gestion de trésorerie à l'instar de celle d'une mairie.

C'est évidemment autour de la communication financière du résultat des entreprises que la comptabilité cristallise toutes les attentions en terme de fidélité, sincérité, régularité et pertinence.

Nous pouvons envisager que la lutte engagée par les autorités internationales contre l'optimisation fiscale pourrait se doubler opportunément d'un renforcement du contrôle de l'optimisation comptable à même d'accroître la confiance des acteurs économiques.